



1266 Duillier le 18 octobre 2017

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER
DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017, A 20H00.**

Présidence: Olivier Chambaz

A 20h05, le Président Olivier Chambaz salue l'assemblée, ainsi que la Municipalité, excusant Mme Claudine Vanat-Gachet, malade. Il relève la présence du secrétaire communal, ainsi que du représentant du Journal de La Côte, M. Fabien Darvey.

Pour la première fois de sa législature, il n'a pas à annoncer de décès dans la commune.

Le secrétaire procède à l'appel, 37 conseillers sont présents.

Sont excusés : Hélène Baudet, Jessica Baumann, Bryan Binetti, Ernest Durussel, Barbara Gobalet, Julien Marsens, John David Maton.

Absent: --

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de la lettre de Marco Coletta, qui demande le retrait de l'ordre du jour du point 8, relatif à la nomination d'une commission au sujet du Plan de Zone Réservée et de la modification de l'article 3 de son Règlement », car il est mal formulé. La lettre est annexée au présent procès-verbal pour sa bonne compréhension.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Le Syndic répond que la Municipalité souhaite présenter ce préavis à la commission nommée pour étude du projet, qui concernera le Plan de Zone Réservée et d'une modification du règlement à son point 3, il y a donc l'ensemble de ce PZR et son règlement à étudier ledit préavis. Il ne tient pas à se prononcer sur la lettre du conseiller, rappelant que la loi impose à la Municipalité de travailler sur un objet, de mandater le Conseil communal pour l'étude de son préavis et que le Conseil acceptera ou non ledit préavis. La commission nommée tiendra plusieurs séances, rencontrera la Municipalité aussi souvent qu'elle le voudra, comme elle l'a fait par exemple pour le Règlement du personnel communal. Dite commission aura connaissance des implications actuelles du PZR et se déterminera en toute connaissance de cause.

Marco Coletta rétorque que le Conseil communal n'a jamais eu en main le règlement susmentionné et qu'il ne comprend pas la situation, soit étudier une modification d'un règlement dont personne au Conseil communal n'a eu connaissance.

Le Président relève que la commission nommée prendra son temps pour étudier ce vaste sujet et qu'ainsi, le Conseil pourra se prononcer en connaissance de cause. Il passe au vote sur la demande de modification de l'ordre du jour, qui est refusée par 29 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour.

Il présente l'ordre du jour comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'OJ
3. Approbation du PV de la séance du 8 juin 2017
4. Communications du Bureau du CC
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N° 6/2017 "Demande d'un crédit d'investissement de CHF 381'000.- pour la rénovation d'un appartement du bâtiment communal "L'Edgaronette", incluant la réfection de la toiture et le changement du système de chauffage"
7. Préavis N° 7/2017 " Arrêté d'imposition 2018"
8. Nomination d'une commission au sujet du Plan de Zone Réservée et de la modification de l'article 3 de son Règlement
9. Nomination d'une commission concernant la réponse à la motion Uldry & Consorts
10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est approuvé à la majorité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2017

Le Municipal Claude Bosson revient sur sa réponse figurant au point 13, quant au coût qu'il a mentionné pour la rupture de la conduite, qu'il estimait à **CHF 10 à 15'000.-**. Les CHF 30'000.- mentionnés sont l'ordre de grandeur pour les trois fuites de cette année sur le chemin de Panlièvre. A la fin du paragraphe, il demande l'ajout de : donc à chaque fois ce sont les maillons faibles **qui cèdent en premier**.

Le Syndic demande une correction dans les communications de la Municipalité : « les directives cantonales en lien avec la LAT ne sont toujours pas **validées** », au lieu de connues. En page 5, il ne s'agit pas d'une « deuxième version du PZR », mais d'une « **modification de son règlement** ».

Il s'inquiète de savoir si la mention, en page 9, de la fontaine « près de chez le syndic » a bien été prononcée, ce que confirme le secrétaire. Il préfère que l'on mentionne le lieu (rue du Vieux-Village) et non des personnes.

De même il est mentionné en page 10 le nom d'un citoyen dont la voiture gênerait la circulation ; ce n'est pas la bonne personne et il demande aux conseillers de vérifier le nom du citoyen concerné avant de l'énoncer. Là également, la mention d'une rue (rue des Trois Fontaines) et de son No est préférable. Le secrétaire effectuera les corrections demandées.

Le procès-verbal après modifications est adopté à main levée, avec une abstention.

4. Communication du Bureau du Conseil communal

Le Président revient sur le recours déposé par un citoyen, sur un vice de forme lors du conseil du 23 mars 2017, quant à l'approbation d'un crédit extrabudgétaire. Traité par le Conseil d'Etat, il a

été rejeté. Le recourant peut encore aller au tribunal fédéral dans un délai de 30 jours. Nous ignorons si un recours a été déposé.

Pour l'élection complémentaire d'un conseiller et de 7 suppléants au Conseil communal, celle-ci elle avait été fixée au 26 novembre 2017 en même temps que la votation fédérale ; dite votation a été annulée et dès lors le Préfet a reporté ces élections complémentaires et la communication ad hoc pour les votations prévue au printemps 2018.

Il rappelle aux conseillers les importantes votations à venir le dimanche 24 septembre 2017.

5. Communications de la Municipalité

Le Président donne la parole à la Municipalité ; le syndic Jacques Mugnier nous apporte les salutations de la Municipalité et excuse l'absence de Claudine Vanat-Gachet, malade et il lui souhaite un bon rétablissement

Au sujet de la **motion Uldry et consorts**, acceptée lors du dernier conseil, le dossier avance et la Municipalité espère pouvoir rapidement déposer un préavis.

Ce jeudi à Trélex, pour le Conseil régional se tient l'**assemblée intercommunale** avec trois préavis et la révision du nouveau règlement suite à l'acceptation des nouveaux statuts. Vu la nouvelle représentativité, on a deux ordres du jour en cours, soit un ordinaire et un optionnel pour les quatre communes qui en font partie, mais dont les Conseils n'ont pas encore voté le dispositif d'investissement régional solidaire. Il demande aux délégués s'ils ont une information à donner, ce qui n'est pas le cas.

Suite aux observations du dernier conseil, un tout ménage a été fait sur les règles d'usage et sur la **taille des haies**. La Municipalité écrira aux réfractaires et leur donnera un délai pour se mettre en conformité.

Pour le **panneau de circulation** « fin de limitation à 50 kmh » situé en Bucleis, la haie a été élaguée et il est désormais bien visible.

Pour les deux **radars pédagogiques**, surnommés Starcky et Hutch, ils sont toujours déplacés tous les 15 jours sur 16 lieux de mesure. Le greffe municipal tient une statistique des relevés observés et le présentera aux conseillers sous forme de graphiques en temps utile. En moyenne, 95.65 % des mesures sont favorables, la palme revenant à la rue des Esserts avec 99,9 % de OK. Seuls 91,2 % de relevés corrects ont été constatés à la rue de Panlièvre, la palme des excès se situant vers le bâtiment communal, avec moins de 1% de dépassement à 70 kmh ; les moyennes des vitesses relevés se situent entre 36 et 42 kmh, mais on a relevé 60 et 78 kmh à l'heure à la route de Genolier. Suite à une panne, un des deux radars a dû être retourné au fournisseur, sous garantie. En finalité, un rapport sera établi après un an d'utilisation et soumis à la commission de sécurité pour la fin de l'année, voire au prochain conseil.

Il rappelle que depuis le 15 janvier, nous disposons de **2 cartes journalières de transport**, soit deux carnets de 365 jours ; elles sont prévues pour les duilliérans mais également pour les autres communes. Les réservations se font par téléphone ; l'usage a relevé le besoin de disposer d'un terminal d'encaissement au guichet et une demande d'offre a été déposée dans ce sens. A fin août, on approche les 50,5% de réservation, soit près de 60% du coût des cartes couvert (CHF 38.36 par carte journalière pour la commune).

Pour le budget 2018, la commune a prévu de reconduire l'opération en commandant deux cartes journalières CFF.

Le Président donne la parole aux conseillers sur les communications du Syndic.

Daniel Grenno suggère de faire des **mesures radar à la route de Genolier**, à la sortie du village car il constate de visu d'importants excès de vitesse et que cela modifierait certainement les statistiques, notamment des deux roues ou des camions, ceux-ci sautant même sur le dos d'âne.

Jean-Daniel Macherel demande si la commune envisage d'utiliser l'option de **contrôle sans affichage** de la vitesse constatée. Le syndic répond que pour le besoin de statistiques sur une année, on ne va pas utiliser toutes les options possibles.

Le Municipal Christophe Challande ajoute qu'en fait le radar pédagogique enregistre la vitesse dans les deux sens, soit une fois avec affichage et l'autre sans.

La parole n'étant plus demandée, Christophe Challande communique :

Carrefour Rigolette – Trois Fontaines – Vieux village, dit de l'Épicerie : le dossier avance, les négociations avec les riverains impactés par les travaux ou pour les servitudes ont encore cours, mais il reste quelques points à régler. Les commissions concernées ont déjà été approchées. Il espère pouvoir remettre un préavis pour le conseil de décembre 2017, et selon les décisions d'entreprendre les travaux au début d'année prochain.

Bâtiment de l'école : les travaux de rénovation ont été effectués durant les vacances scolaires et se sont bien déroulés, à ce sujet Marie-Luce Brand, nouvelle institutrice en place, est très satisfaite du résultat. Seule ombre au tableau, il y a eu une plus-value dans les travaux. Lors de l'établissement du cahier des charges, un sondage du sol côté Jura n'avait rien démontré, mais mauvaise surprise car après enlèvement du plancher côté lac, n'avait pas été traité et il a fallu dégager plus de gravats, d'où un surcoût de CHF 3780.-. Quelques travaux non devisés, tel qu'électricité, carrelage et menuiserie, ont alourdi la facture finale, d'un montant de CHF 36'582.- au lieu des CHF 35'000.- budgétés. Les travaux de ferblanterie prévus suite à la grêle de juin 2013 ont également été entrepris.

Centre communal : comme prévu, un nouvel **abri à vélo** plus accessible a été installé.

Espaces verts : un citoyen nous a suggéré de songer à nos promeneurs, du coup **deux nouveaux bancs publics** vont être installés après acceptation des propriétaires des parcelles, un au chemin du Paradis et un à la Route du Genolier. On peut les remercier ici de leur compréhension et bonne collaboration pour les marcheurs.

Déchetterie : Un conseiller avait suggéré d'inverser le sens de circulation à la déchetterie. Le CODIR en a pris bonne note et a décidé d'étudier la question. Il s'est réuni avec le service technique de Prangins sur place. Si l'idée paraît plaisante à la base, elle s'est révélée peu pratique à l'usage. Il a donc été décidé de ne rien changer pour l'instant, car si au début on rencontrait des véhicules fortement chargés, la situation s'est stabilisée depuis. Lors de fortes affluences, les collaborateurs de la déchetterie seront attentifs à bien diriger les citoyens des deux communes.

Le Municipal Claude Bosson communique :

Fuite du 24 mai au Chemin de Panlièvre : Monsieur Coletta avait demandé, lors du précédent Conseil, le coût total lié à la fuite susmentionnée ; les factures rentrées, l'addition s'élève à CHF 16'000.- ; ce montant relativement élevé pour une fuite s'explique par la surface importante de bitume qui a dû être remplacé.

Renaturation Bois des Sauges – Corridor biologique : Dans le cadre des contrats corridors Lac – Pied du Jura, faisant partie du Grand Genève et du Conseil Régional, la mesure 21 touche directement la commune de Duillier. L'objectif est la création d'un étang pour les batraciens dans le Bois des Sauges. Le dossier technique est suivi par Monsieur Maibach, biologiste que vous avez pu entendre au 1^{er} août. Les coûts projetés sont d'environ CHF 17'000.- réparti à raison de 70% pour le canton, 15% Conseil régional et 15% pour notre commune, soit environ CHF 2'500.-. Le dossier est actuellement au canton.

Réfection des sources de Duillier : Le dossier ayant transité dans les différentes instances cantonales, le conservateur du patrimoine archéologique nous signale que des vestiges sont vraisemblablement présents dans le sous-sol et nous demande d'effectuer au préalable des sondages. Ceux-ci sont agendés pour cet automne. Il nous prévient qu'il faut s'attendre à une fouille archéologique lors des travaux de recaptages. Cet élément potentiel de vestiges est une

surprise pour tout le monde et n'a pas été pris en compte dans le préavis qui vous a été soumis. Ces fouilles et son suivi peuvent vite représenter quelques dizaines de milliers de francs. Si tel devenait le cas, nous y serons contraint et vous présenterons le cas échéant un préavis complémentaire au No 03/2017.

Concept énergétique commune vaudoise – CECV : Dans le cadre des concepts énergétiques des communes vaudoises, une étude est en pré-cours pour Duillier afin de définir le profil énergétique de la commune et de proposer un plan d'actions sur plusieurs années ; le but étant l'amélioration de l'efficacité énergétique. Pour encourager la démarche, le canton prend à sa charge l'étude, soit environ CHF 7'500.-.

Fuite Sous-Servaz 15.09.2017 : Après une veille de Pâques, de Noël, de l'Ascension, voici la veille du Jeûne... Vendredi en fin de journée, une nouvelle fuite de la conduite ESP a eu lieu Sous-Servaz. Par chance, celle-ci était juste en bordure de route, ce qui a simplifié l'intervention et limitera les coûts. Pour anticiper la question de M. Coletta, on devrait s'en tirer avec CHF 5'000.-. La coupure d'eau a duré environ 2h, soit la durée de la creuse et de la réparation. Je tiens à remercier les entreprises **Scrasa** et **Ravenel** pour leur réactivité et leur disponibilité.

Le Samedi des inaugurations : Pas moins de trois inaugurations pour ce samedi. Après le nouveau bâtiment de la SADEC, la SEIC va également inaugurer son nouveau siège ce samedi 23 septembre avec une partie officielle le matin et une inauguration publique dès 12h. De son côté, la SAPAN vous invite aux portes ouvertes de son nouveau réservoir de l'Asse, samedi dès 11h. C'est l'occasion unique de pénétrer dans une des deux cathédrales de 5'000 m3. Commencer par « l'apér'eau » à la SAPAN dès 11h et ensuite direction Gland pour découvrir les toutes dernières évolutions technologiques en matière d'efficacité énergétique et domotique, dont le nouveau bâtiment en est truffé.

Christian Chambordon demande si les **coûts de la recherche archéologique** doivent être soumis au vote ou non, ou si le conseil sera informé.

Claude Bosson relève que l'enveloppe budgétaire comptait certains imprévus, pour l'instant les soumissions commencent à rentrer, dès lors tant que les dépenses restent dans la cible, il n'y aura pas besoin de refaire un préavis, en revanche le Conseil sera renseigné sur les coûts induits par la recherche archéologique. Si les coûts engendrent un dépassement, à ce moment la Municipalité a l'obligation de s'en référer au Conseil avec un nouveau préavis.

Jean-Daniel Macherel tient à remercier le Syndic et Claude Bosson pour l'intervention bien gérée ce week-end du Jeûne lors de la fuite Sous-Servaz, avec des travaux rondement menés.

Lui et le Président relèvent qu'il faut aussi dire quand les choses vont bien !

6. Préavis N° 6/2017 "Demande d'un crédit d'investissement de CHF 381'000.- pour la rénovation d'un appartement du bâtiment communal "L'Edgaronette", incluant la réfection de la toiture et le changement du système de chauffage"

Le Président rappelle aux commissions que, malgré un week-end prolongé, il est agréable pour les conseillers de recevoir les rapports de commission dans les délais. Il donne la parole aux rapporteurs des commissions.

Sascha Linder, rapporteur de la commission ad hoc, donne les conclusions du rapport. Il suggère qu'un poêle et un pilier situés dans la pièce à vivre soient supprimés pour libérer l'espace à vivre ; dite modification ayant peu d'incidence sur le budget, il demande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Christian Chambordon, rapporteur de la commission gestion et finances, donne les conclusions du rapport ; la commission estime que l'investissement reste raisonnable, vu qu'aucun travail de

rénovation n'a eu lieu durant 34 ans. Elle souhaite que la Municipalité annonce un loyer approximatif, aux fins de rassurer et renseigner les conseillers. La commission propose d'adopter le préavis tel que présenté.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite donner un complément d'information sur ce préavis.

Le Syndic Jacques Mugnier relève que, vu le regard avisé et la recherche de vice-de-forme de certains, il faut corriger la date du rapport de la commission gestion et finances qui mentionne le 16 octobre 2017 et qui est manifestement une coquille involontaire.

Le Secrétaire du Conseil a de ce fait corrigé avec la date au 16 **septembre**, date de réception dudit rapport.

Christophe Challande se tient à disposition des conseillers pour les renseigner. Pascal Berger demande si la déduction des subventions à percevoir de l'ECA et du canton a été effectuée, soit CHF 48'000-, qui figurent dans le préavis en page 7. Christophe Challande lui répond que le budget demandé n'en tient pas compte pour l'instant.

Aurélien ULDRY s'interroge sur le besoin de la commune d'investir autant d'argent pour cet immeuble, avec les charges que cela induit. Les quelque CHF 400'000.- d'investissement induisent des charges annuelles de CHF 24'000.- et le rendement dudit logement sera insignifiant.

Michel Peytregnet a posé la question à la Municipalité en stratégie immobilière pour la commune ; dans le cas de la Villa Bougenier, la commune n'a pas hésité à se séparer de cet héritage, estimant qu'elle n'avait pas à détenir un tel bien. En revanche, dans le cas de l'Edgaronette, qui comprend deux appartements, la Municipalité a estimé utile de conserver ce bien et de le rénover, car elle ne souhaite pas se séparer de tout son patrimoine. Quant au rendement financier, il reconnaît qu'il est faible, mais les deux loyers rentrent dans la corbeille municipale et il estime que l'investissement consenti est acceptable pour la commune.

Aurélien Uldry souhaite qu'à l'avenir, de tels préavis d'investissement donnent aux conseillers les renseignements sur une projection à 10 ou 15 ans des coûts et rendements financiers. Michel Peytregnet répond que les conseillers auront tout loisir de les découvrir dans le budget, au point Edgaronette ils trouveront les produits des loyers et le coût des charges et ils pourront se forger une opinion sur le sujet, il n'y a donc pas de souci de transparence.

Christian Chambordon rappelle que la commission gestion et finances a souhaité connaître le loyer à venir et n'a pas obtenu de réponse à ce jour.

Marco Coletta s'interroge sur la pose de panneaux solaires pour un montant de CHF 25'000.-. Il aimerait savoir si c'est bien nécessaire, quel type choisi, soit photovoltaïque ou thermique, leur surface et le fait qu'il n'y a plus de subvention cantonale pour de telles installations.

Christophe Challande explique que le dossier technique a été remis aux commissions ; c'est une suggestion du bureau technique, pour la promotion des énergies renouvelables. Les panneaux fournissent l'électricité nécessaire pour alimenter la pompe à chaleur air-eau.

Le Président résume l'intervention, les panneaux fournissent l'énergie hors réseau et la commune voulait être cohérente et montrer l'exemple avec ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis est accepté pour 32 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

7. Préavis N° 7/2017 " Arrêté d'imposition 2018"

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission de Gestion et des Finances.

Alain Meylan donne lecture du rapport de la commission qui recommande d'approuver le préavis municipal, maintenant un taux d'imposition stable.

Le Président donne la parole aux conseillers et personne ne la demande.

Le Président passe au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Nomination d'une commission au sujet du Plan de Zone Réservée et de la modification de l'article 3 de son Règlement

Le Président rappelle aux conseillers l'importance de cette commission qui devra se pencher sur un dossier complexe et demande s'il y a des candidats.

Eric Blein propose à Marco Coletta d'en faire partie. Ce dernier refuse, car il ne trouve pas cohérent de se prononcer sur un PZR et un règlement dont il n'a jamais eu connaissance.

Michel Peytregnet s'exprime sur ce point, il sait que c'est un crève-cœur pour certains, il rappelle que systématiquement, la Municipalité demande la nomination d'une commission pour pouvoir ensuite déposer un préavis, ainsi dite commission travaille de concert avec la Municipalité.

Patricia Maye se présente ainsi que Daniel Grenno.

Le Président relève qu'il aimerait bien avoir 5 membres dans cette commission et relance l'assemblée. Michele Spinello se propose. Christian Chambordon propose deux professionnels, soit MM. Sascha Linder et Pascal Berger. Le Président passe la parole à Sascha Linder, qui refuse car si le projet l'intéresse il y voit un conflit d'intérêt. Pascal Berger souhaitait quant à sa part participer à une autre commission. Florian Jeudi se présente également.

Le Syndic relève qu'il faudra que la commission d'urbanisme étudie également le préavis, or il apparaît qu'il y a un membre de la commission d'urbanisme, qui sera aussi consultée, dans les candidats. Il ne peut donc siéger dans les deux commissions.

Mary-Claude Santschy se propose et sa candidature est acceptée.

La commission sera donc composée de Mmes Patricia Maye, Mary-Claude Santschy, MM. Daniel Grenno, Michele Spinello et Florian Jeudi.

9. Nomination d'une commission concernant la réponse à la motion Uldry & Consorts

Le Président demande aux conseillers de se proposer pour la création de ce terrain multisports. Aurélien Uldry se propose, le Président relève qu'il est motionnaire et bienvenu.

A titre liminaire, Willy Jaques demande si la commission d'urbanisme sera également consultée, le Président répond que oui et demande à ses membres de s'abstenir.

Christian Chambordon propose Bryan Binetti, qui montrait de l'intérêt pour ce dossier et qui est malheureusement excusé. Le Président répond qu'un conseiller absent ne peut être nommé. Il demande alors à Yoann Humbert s'il est intéressé et ce dernier accepte. Melinda Kuster s'inquiète de savoir si la commission de sécurité sera également mandatée. Le Président ne pense pas. Sébastien Maillard se propose également.

Olivier Dupuis demande s'il peut faire partie de dite commission. Le Président ne voit pas de problème, mais une commission à quatre n'est pas possible. Philippe Cox se présente spontanément.

La commission sera ainsi composée de MM. Aurélien Uldry, Philippe Cox, Olivier Dupuis, Yoann Humbert et Sébastien Maillard.

Le Secrétaire se pose la question de savoir si le motionnaire peut être le rapporteur ; le Président étudiera la question, mais de toute façon le motionnaire peut être membre de la commission.

10. Divers et propositions individuelles.

Le Président donne la parole aux conseillers.

Maja Stüssi demande si la commune envisage de remettre en état le sol inégal situé dans l'accès vers le centre communal. Christophe Challande relève que oui, des demandes de soumission sont déjà rentrées.

Aurélien Uldry demande pourquoi les travaux prévus dans le préau de la cour d'école n'ont pas été entrepris. Christophe Challande répond qu'il a préféré mettre en stand by ce projet vu la motion Uldry et consorts demandant la création d'un terrain multisports, celui-ci pouvant éventuellement se situer à cet emplacement.

Le Président remercie les conseillers pour leur bonne tenue et leur discipline. Il leur rappelle notre prochaine séance du lundi 4 décembre 2017 et leur souhaite un bel automne.

La séance est levée à 21h15.


Le Président ;



Olivier Chambaz



Le secrétaire ;



Pierre-Alain Josseron

Annexe : lettre du conseiller Marco Coletta demandant le retrait du point 8 de l'ordre du jour

Au Président du Conseil communal de Duillier

Monsieur le Président,
je demande que le point No 8 « Nomination d'une commission au sujet du Plan de Zone Réservee et de la modification de l'article 3 de son Règlement » soit retiré de l'OdJ, car il est mal formulé. En outre il me semble que le Conseil n'a pas les informations nécessaires pour se prononcer sur ce point.

Le Règlement du Conseil, article 16, alinéa 12, précise que le Conseil délibère sur les règlements.

Or le PZR a été mis à l'enquête il y a un an sans que le règlement soit communiqué aux conseillers. Maintenant la Municipalité nous demande de nommer une commission pour la modification de l'article No 3 d'un règlement dont nous n'avons jamais pris connaissance.

Cela montre une certaine maladresse autour d'un sujet si important et si sensible.

Et cela s'ajoute à l'incertitude sur la date butoir (par exemple personne ne comprend plus quel est le sort des permis de construire qui, au 16-9-2016, étaient à l'enquête ou faisaient objet d'un recours)

Compte tenu de cette situation, il me semble prématuré de nommer une commission ad hoc.

On pourra éventuellement reprendre le sujet lors de la séance du Conseil du mois de décembre. Entre temps, je demande :

- que chaque conseiller reçoive copie du règlement du PZR en son état actuel et des modifications que la Municipalité propose,
- que chaque conseiller soit informé des raisons des oppositions et des recours,
- et finalement que l'on clarifie qui, entre Conseil et Municipalité, est compétent pour lever les oppositions.

Avec mes meilleures salutations,

Marco Coletta
Duillier, le 18 septembre 2017

